

Projet de turboalternateur de 50 MW à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming

Dossier : 6211-03-089

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 18 octobre au 3 décembre 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de turboalternateur de 50 MW à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming* par Tembec Énergie SEC a pris fin le 3 décembre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 octobre 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 octobre au 3 décembre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Tembec Énergie S.E.C. souhaite installer un groupe turboalternateur de 50 MW dans un bâtiment existant sur les terrains de l'usine de cellulose de spécialité de Tembec à Témiscaming. Le projet consisterait à installer une turbine à vapeur couplée à un alternateur pour transformer en électricité une partie de l'énergie contenue dans la vapeur de la chaudière n° 10 de récupération des liqueurs de cuisson.

Le projet nécessiterait l'installation d'une turbine à vapeur, d'un condenseur, d'un alternateur, d'un hydro-condenseur muni d'une tour de refroidissement et d'un pont roulant d'une capacité de 60 tonnes, la construction d'une ligne électrique de 13,8 kV entre le groupe turboalternateur et le poste de transformation situé au nord de l'usine ainsi que l'ajout d'un transformateur. Des modifications seraient également apportées aux infrastructures existantes pour la distribution d'eau industrielle et la collecte des eaux usées de procédé. Le coût du projet est estimé à 57 M\$ et la mise en service est prévue pour mai 2014.

(Extrait du communiqué émis le 18 octobre 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

le niveau sonore

- le niveau de bruit ambiant mesuré en 2011 ;
- la possibilité que le bruit ambiant augmente après la mise en service du turboalternateur ;
- les mesures d'atténuation réalisables si le bruit ambiant dépasse 40 dB(A) la nuit ;

la biomasse forestière

- l'utilisation de la biomasse forestière pour produire de l'électricité ;
- la provenance de cette biomasse ;
- la liqueur de cuisson utilisée pour alimenter la chaudière ;
- la quantité disponible de liqueur de cuisson pour alimenter la chaudière ;

les surplus d'électricité

- l'assurance que le projet se réalisera malgré un contexte de surplus d'électricité ;
- l'achat d'électricité à perte par Hydro-Québec.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Témiscaming	40, rue Boucher, Témiscaming

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
22 octobre 2012	<i>Le Devoir</i>	
22 octobre 2012	<i>Le Soleil</i>	
24 octobre 2012		<i>Le Contact</i>
15 novembre 2012		<i>Le Contact</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 octobre 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	231	Site du BAPE
21 novembre Communiqué de rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 21 novembre 2012 à 19 h 30
Lieu	Salon Desjardins du Centre, 20, rue Humphrey, Témiscaming
BAPE : Animation	Luc Nolet, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	Rita Leblanc, coordonnatrice
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Jean-François Bourque, chargé de projet
Promoteur	Paul Dottori, vice-président Énergie, Environnement et Technologies Tembec Bruno Dufour, directeur corporatif Environnement Tembec Robert Auger, directeur de projet SNC Lavalin
Assistance	9 personnes
Durée	50 minutes

Les relations de presse

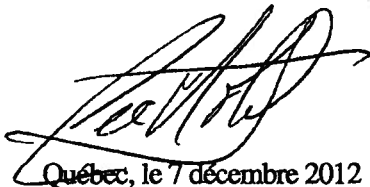
Trois médias étaient présents à la séance publique d'information soit le journal *Le Contact*, la société *Radio-Canada* pour l'Abitibi-Témiscamingue et la Télévision communautaire *TVC TK* de Témiscaming. La télévision communautaire et *Radio-Canada* ont sollicité des entrevues. Le journal *La Frontière* a également demandé des informations concernant ce mandat.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Les stations CHLM de Radio-Canada à Rouyn-Noranda et CKVM-FM à Ville-Marie, le journal *La Frontière* et le portail Constructo ont fait mention du mandat et annoncé la séance d'information sur ce projet.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 7 décembre 2012

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Rita Leblanc, coordonnatrice